

LES RESTRICTIONS A L'ACCES AU CONTENU D'INTERNET ET LE DROIT A LA LIBERTE D'EXPRESSION

François DUBUISSON

Centre de droit international de l'Université libre de Bruxelles (U.L.B.)

RESUME

Le contrôle des communications par Internet et la définition des motifs de restriction concernant l'accès à ses contenus soulèvent de nombreuses difficultés pour le respect de l'exercice de la liberté d'expression. Ces difficultés sont rendues particulièrement aiguës en raison du contexte propre d'Internet, compte tenu de ses caractéristiques techniques spécifiques et du volume de messages qu'il achemine dans le monde entier. Ce constat est fait à travers l'analyse de plusieurs problématiques spécifiques, compte tenu de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, de la Cour de justice de l'Union européenne et de décisions de tribunaux nationaux : le régime de responsabilité des intermédiaires de l'Internet, la définition et la mise en œuvre des mesures de restrictions fondées sur la lutte contre le terrorisme, la protection de la propriété intellectuelle et la lutte contre les discours de haine.

ABSTRACT

Control of Internet communications and the definition of grounds for restricting access to its content poses numerous difficulties for the respect of the exercise of freedom of expression. These difficulties are particularly important because of the specific context of the Internet, given its technical characteristics and the volume of messages it spread worldwide. This conclusion is drawn through the analysis of several specific problems, taking into account the jurisprudence of the European Court of Human Rights, the Court of Justice of the European Union and national court decisions: the regime of liability for Internet intermediaries, the definition and implementation of restrictive measures based on the fight against terrorism, the protection of intellectual property and the fight against hate speech.